



LUCINGES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
Arrêté municipal N° 2016-31

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique  
sur le projet de révision allégée n°2 du PLU

**Le Maire,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-10, L123-13-1, R123-19 et R123-24 ;  
**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;  
**Vu** la loi SRU N°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003 ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2007 approuvant son Plan Local d'Urbanisme ;  
**Vu** la notification du projet aux personnes intéressées ;  
**Vu** l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 17 août 2016, désignant Monsieur Jean-Paul VESIN, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Robert TUBACH en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;  
**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 du PLU de la commune de LUCINGES ayant pour objet le reclassement de la petite zone N de Choux-Roux en zone UE, zone dédiée aux équipements.

L'enquête publique aura lieu en Mairie de Lucinges pour une durée de 31 jours, du 15 septembre 2016 au 15 octobre 2016 inclus.

**ARTICLE 2**

Monsieur Jean-Paul VESIN, demeurant 1 Rue de la Mairie à Anthy Sur Léman (74200), a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Robert TUBACH, inspecteur pédagogique régional, retraité, demeurant 21 Rue des Ecureuils à Annecy Le Vieux (74940) a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

**ARTICLE 3**

Les pièces du PLU modifié seront tenues en mairie de Lucinges, à la disposition du public pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

**ARTICLE 4**

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera ouvert par Monsieur Le Maire de Lucinges et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en mairie de Lucinges au commissaire-enquêteur ; celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

## **ARTICLE 5**

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les déclarations des intéressés :

- Le mercredi 21 septembre 2016 de 9h00 à 12h00.
- Le vendredi 7 octobre 2016 de 14h30 à 17h30.
- Le samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 12h00.

## **ARTICLE 6**

Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants : le Messager et le Dauphiné Libéré. Le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

## **ARTICLE 7**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur qui examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

## **ARTICLE 8**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## **ARTICLE 9**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet de Haute-Savoie ;
- Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ;
- Monsieur Le Commissaire-enquêteur.

Fait à Lucinges, le 30/08/2016

**Le Maire,**  
**Jean-Luc SOULAT**

